



Conditions de correction du DNB 2018 : les revendications du SNFOLC17

Libre aménagement du temps de correction

- L'intégralité des copies doit être donnée aux correcteurs dès le début de la correction dans tous les centres, afin qu'ils puissent organiser leur temps de correction comme ils l'ont décidé.
- Pas d'obligation de se rendre au repas de midi, les salles n'ont pas à être fermées, et un correcteur doit pouvoir continuer à corriger en aménageant lui-même son temps de travail.
- Possibilité de ne pas revenir le mercredi 4 juillet si l'intégralité des copies a été corrigée.

Non à l'infantilisation des correcteurs

- Les correcteurs doivent pouvoir utiliser le stylo ou la couleur qu'ils souhaitent pour corriger leur paquet de copies.
- Ils n'ont pas à s'adapter à des injonctions chiffrées concernant les moyennes.

Ces mesures montrent une absence de confiance en la capacité des collègues à corriger.

Une note chiffrée suffit

Les correcteurs ne doivent avoir à remplir que l'évaluation chiffrée :

- ni évaluation supplémentaire par compétences,
- ni tout élément de barème trop détaillé qui alourdit grandement la charge de travail.

Ne pas payer pour corriger

- Les repas de midi doivent être pris en charge par l'administration. Nous revendiquons que l'avance ne soit pas faite par les collègues mais par les établissements centres d'examens.

**Affirmez vos revendications et faites respecter vos droits
dans les établissements et les centres de correction**

N'oubliez pas d'envoyer vos motions et pétitions au SNFOLC 17